

QUAND L'ADMINISTRATION NOUS REPROCHE DE POINTER DU DOIGT LES DYSFONCTIONNEMENTS DE SES INSTANCES...

C'est par courrier ad hominem en date du 22 octobre que la sous-directrice des ressources humaines du système de santé de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), nous a fait part de sa vive désapprobation quant au soi-disant « propos très véhéments » de notre président, Emanuel LOEB et de son attitude « incompatible avec un dialogue social de qualité et respectueux » lors des réunions du Conseil supérieur des personnels médicaux (CSPM) qui se sont tenues les 20 et 21 octobre dernier.

Nous n'avons décidément pas la même conception du dialogue social !

En effet, Emanuel LOEB a dû réitérer ses nombreuses demandes auprès du CSPM pour permettre des échanges constructifs, préparés et équilibrés, qui rappelons-le, devaient présider au fonctionnement de cette instance dans le cadre du Pacte social renforcé.

Ces réunions, auxquelles participent Jeunes Médecins, permettent à ses membres de donner leur avis et de questionner cette instance sur les projets de texte qui lui sont soumis. Constatant de nombreux dysfonctionnements qui ne permettent pas de préparer et d'échanger de manière satisfaisante sur ces textes, le président de Jeunes Médecins a dû souligner à nouveau ces modalités de travail dégradées.

A savoir :

- des textes qui sont adressés dans des délais contraints ne permettant pas une analyse fine des dispositions et de ses conséquences,
- des réunions maintenues en visioconférence sans raison valable qui ne permettent pas les échanges dans de bonnes conditions,
- des comptes-rendus de mauvaise qualité qui sont adressés non seulement avec retard mais ne reflètent pas avec fidélité la teneur des propos échangés,
- la déprogrammation de réunions en dernière minute (cf notre communiqué de presse du 8 octobre 2021 <https://www.jeunesmedecins.fr/communiqués-de-presse/quand-le-ministere-joue-avec-les-agendas-des-praticiens-au-mepris-des-patients-et-des-equipes-medicales>).

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive et les demandes qui ont été faites sont non seulement restées sans suite, mais témoignent d'un mépris affiché à travers ce courrier dont nous sommes destinataires.

En dépit du recadrage plutôt mal venu de la part de la DGOS, Jeunes Médecins ne cessera de demander des conditions de fonctionnement conformes et favorables au dialogue social et a d'ailleurs rappelé dans sa réponse à la sous-directrice des ressources humaines du système de santé ces demandes et les recours contentieux qui ont abouti en faveur de Jeunes Médecins obligeant le ministre de la Santé à :

- réintégrer Jeunes Médecins dans les négociations concernant les accords du Ségur de la santé,
- nous convier au sein du Comité de suivi du Ségur de la santé dont nous étions exclus,
- et nous permettre enfin de présenter des candidats dans le cadre des élections des URPS.

Contact presse

Emanuel Loeb
Président Jeunes Médecins
president@jeunesmedecins.fr
06 50 93 64 60